



COMMUNIQUE

Le Ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social informe que les résultats finaux du concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel, session du 02 septembre 2023, peuvent être consultés sur le site du ministère www.fonctionpublique.gouv.tg ou aux lieux suivants :

- à **Lomé** : au ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social ou au ministère des enseignements primaire, secondaire et technique ;
- à **l'intérieur du pays** : dans les directions régionales de l'éducation (DRE) ou dans les directions régionales du travail et des lois sociales à Tsévié, Atakpamé, Kpalimé, Sokodé, Kara et Dapaong.

Fait à Lomé, le 01 MARS 2024

Le ministre



Gilbert B. BAWARA



ARRETE N° 0716 /MFPTDS

portant publication de la liste des candidats déclarés admis au concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel, session du 02 septembre 2023.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Vu la loi n° 2013-002 du 21 janvier 2013, portant statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2015-120/PR du 14 décembre 2015 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique togolaise ;

Vu le décret n° 2018-130/PR du 28 août 2018 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Vu l'arrêté interministériel n°1945/MFPTDS/MEPSTA du 20 juin 2023 portant ouverture d'un concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel, session du 02 septembre 2023 ;

Vu le communiqué en date du 04 janvier 2024 relatif à la liste des candidats déclarés admissibles au concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel, session du 02 septembre 2023 ;

Vu les rapports de formation et d'évaluation des candidats admissibles ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont déclarés admis au concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel, session du 02 septembre 2023, les candidats dont les noms figurent en annexe.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 01 MARS 2024

SIGNE

Gilbert B. BAWARA

Ampliations

CAB/PR (CR)	1
CAB/PM (CR)	1
MFPTDS	2
MEPST	2
MEF	1
DGFP	2
DGIPE	1
DGFP/Ttes div.	5
DAD	5
FIN.	1
DGBF	1
DNCF	1
JORT	1



Pour ampliation
Le Secrétaire général


Atissim ASSIH